



Récupération d'argent dans un divorce

Par **manouete**, le **30/01/2009** à **21:08**

ns sommes mariés sous le régime de la communauté, mon mari il y a 2 ans a acheté un appt avec l'héritage de ses parents, il avait reçu 90 000 euros, mais l'appt en valait 120 000 euros, donc il a falsifié le papier et a fait croire au notaire qu'il avait touché 120 000euros. J'ai signé un papier en mairie dvt témoin comme quoi je faisais abandon de cet appt pr la somme de 120 000 euros, A ce jour puis je faire quelque chose pr récupérer au moins la moitié des 30 000 euros qui etait sur son compte a ce moment là, ou le fait d'avoir signé un abandon ne me permet + 2 ans après de faire quoi que ce soit, merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **30/01/2009** à **21:54**

Même pas un bonsoir ???

Un peu brouillon vos explications... Merci d'éclaircir un peu.

Par **manouete**, le **30/01/2009** à **23:07**

dsl , bosoir a tous et merci d'etre là pr nos répondre, suis un peu horsde moi en ce moment j'en oublie les formalités d'usage,

Par **manouete**, le **30/01/2009** à **23:31**

bon je vais essayer d'etre un peu + explicite. mon mari a touché l'héritage de ses parents il y a 2 ans la somme de 90 000 euros. il a acheté un apprt en résidence secondaire a son nom,pr la somme de 120 000 euros, qd il est passé dvt le notaire, il a remis les papiers de l'héritage, mais dessus ce n'était plus 90 000 euros mais 120 000 euros, donc pr le notaire l'argent vient totalement de l'héritag, mais il a fait un faux les 30 000 euros de différence viennent de son comte personnel, et nous sommes mariés sous le régime de la communauté. il m'a fait signé un papier dvt témoin a la mairie comme quoi j'abandonnais tt droit sur cet apprt , car il vient de son héritage. j'ai donc été d'accord et j'ai signé. aujourd'hui on divorce, ai je la possibilité de pouvoir récupérer qq chose sur cet appartement, meme si j'ai signé l'abandon, le fait qu'il est fait un faux me permet il de revenir en arrière??? j'espère avoir été un peu + explicite et merci encore de vos réponses

Par **manouete**, le **03/02/2009** à **20:25**

bonsoir

il semblerait que je ne puisse avoir de réponse, peut etre ne puis je rien pr récupérer une partie de cet argent???? merci ci cela vous est possible de me dire si je peux ou pas tenter qq chose .Peut etre n'ai je pas encore une fois été assez explicite???? quoiqu'il en soit merci d'une petite réponse